

=	Ne rien inscrire dans cette case	
	ADHERENT N°	

## **ANNEE 2022**

## Nouvelle adhésion

MONTANT ANNUEL: 25€

Ré-adhésion			Du 1 <sup>st</sup> Jahvier au 31 decembre de l'année en cours		
Responsable légal 1			Responsable légal 2		
Prénom			Prénom		
Nationalité <sup>(1)</sup>	Nationalité <sup>(1)</sup> □ Française □ Autre		Nationalité <sup>(1)</sup>	□ Française	□ Autre
Profession <sup>(2)</sup>			Profession <sup>(2)</sup>		
Caisse allocataire (CAF Adresse :			_ Liste Rouge 🗆 (		on
Nom, prénom, sexe, da Nor		de tous les en	fants vivant au foyer Prénom	: Sexe	Date de naissance
·		de tous les en	·		
·			·	Sexe	naissance
Nor	n		Prénom	Sexe	naissance
Nor	n		Prénom	Sexe	naissance / / / /
Nor	n		Prénom	Sexe	naissance / / / / / /
Nor	n		Prénom	Sexe	naissance / / / / / /
Nor	évue://	Ma plés, Autres) : es sociaux e	Prénom  ternité/Hôpital prévu(e  Maternité  Autre:	Sexe	naissance

Sans pour autant faire partie de notre conseil d'administration, aimeriez-vous ponctuellement aider l'association ? (pour une permanence, une préparation de manifestation, un peu de secrétariat ou autre) $\square$ Oui $\square$ Non Merci de préciser ce que vous pourriez faire ou avez envie de faire :
L'adhésion à l'association « Jumeaux et Plus 59 » comprend l'accès aux services de la Centrale des Multiples <sup>(3)</sup> (CDM) si acceptation de votre part, la mise à disposition de matériel (avec participation financière) ainsi que l'abonnement au bulletin de la Fédération (expédié en publipostage) et au bulletin départemental.
Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT à la gestion courante de votre association départementale (envoi des bulletins, manifestations, mise à disposition de matériel) et sont amenées à être communiquées :  - à la Fédération Jumeaux et Plus,  - à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),  - à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF),
AUTORISATIONS
<ul> <li>□ J'accepte de voir paraître mes coordonnées dans l'annuaire de l'association :</li> <li>□ Je n'accepte pas de communiquer mon adresse.</li> <li>□ Je n'accepte pas de communiquer mon téléphone.</li> <li>□ Je n'accepte pas de communiquer mon email.</li> <li>□ J'accepte de recevoir des informations par email de la part de l'association.</li> <li>□ J'autorise l'association Jumeaux et Plus 59 à publier et/ou insérer des photos, où moi-même ou ma famille apparaît ; sur son</li> </ul>
site Internet et/ou bulletin interne à l'association. Attention, si la photo a été prise par un professionnel, fournir une autorisation écrite du photographe.
SOUTIEN A L'ASSOCIATION
Je souhaite faire un don de : □ 10 euros □ 15 euros □ 20 euros □ autre montant :€ par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Jumeaux et Plus ». Je recevrai un reçu fiscal.  Merci de noter l'adresse postale pour le reçu fiscal.
ADHESION
La famille adhère à l'association pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours. Elle règle sa cotisation annuelle par chèque à l'ordre de « Jumeaux et Plus 59 ».
Elle doit fournir un certificat de grossesse multiple, les extraits d'acte de naissance ou copie du livret de famille pour tous les enfants vivant au foyer et ne pas oublier une copie du livret de famille ou certificat à la naissance des multiples ou d'un autre enfant. Ces documents ne sont pas conservés au-delà de la validation de l'adhésion.
Bulletin d'adhésion à retourner, accompagné des documents nécessaires et du règlement à : Jumeaux et plus 59 - MDA 100 rue de Lille 59200 Tourcoing
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.
Fait à
Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 août 2004 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, en vous adressant à la présidence de l'association Jumeaux et plus 59 par courrier ou par mail.  En disposition de l'article 32 de la loi « Informatique et libertés » du 6 août 2004 modifiée, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires indiquées en gras ou le non-envoi du certificat dès la naissance, votre adhésion ne pourra être enregistrée ou sera supprimée.
<ol> <li>(1) Conformément à l'article 1 du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.</li> <li>(2) Ces données permettent à l'association de cibler les demandes de subventions aux différentes caisses.</li> </ol>